

MAIRIE DE MONTAGNY

81 rue du Clocher

Chef-lieu

73350 MONTAGNY

Tél. : 04.79.24.50.21

@ : mairie@montagny-tarentaise.com

Montagny, le 18 OCT. 2023

Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil municipal

CONVOCATION AU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal se réunira en mairie (salle des mariages)
Mardi 24 octobre 2023 à 18H30 en session ordinaire

ORDRE DU JOUR

Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 05 septembre 2023

DÉCISIONS DU MAIRE PAR DÉLÉGATION

- DEC 010/2023 – Aménagement d'une place de village et accessibilité de la Mairie – étude de faisabilité

DÉLIBÉRATIONS A L'ORDRE DU JOUR

FINANCES

- Tarification des concessions du cimetière – Année 2024
- Tarification de la location de la salle des fêtes – Année 2024
- Tarification de l'affouage – Année 2024
- Tarification pour l'occupation du domaine public – année 2024
- Participation accordée aux enfants exerçant une activité sportive ou culturelle – Année 2023/2024

PROJETS/TRAVAUX

- Renouvellement de la conduite d'adduction de VERROCHAS – Approbation des études et dévolution des travaux
- Rénovation énergétique du groupe scolaire – Consultation d'un maître d'œuvre
- Rénovation énergétique du groupe scolaire – demandes de subvention Etat, Région et Département
- Valorisation des Certificats d'Economies d'Energie (CEE) – convention avec le SDES

FONCIERS

- Vente parcelle lotissement l'Adret à Mme Marie PAUTOT

ÉCOLE/SERVICE PÉRISCOLAIRE

- Convention de mise à disposition de locaux entre la Communauté de Communes VAL VANOISE, la Commune de MONTAGNY et l'école de MONTAGNY
- Convention de mise à disposition partielle d'agent de la Commune de Montagny au profit de la Communauté de communes VAL VANOISE
- Tarifs restaurant scolaire : modification de la délibération du 05 septembre 2023
- Subvention pour le compte de l'association des parents des élèves de MONTAGNY pour l'achat de fleurs d'automne

- Dérogation de l'organisation du temps scolaire
- Subvention exceptionnelle versée à l'APE – sortie scolaire à Paris
- Frais de scolarité pour un enfant résidant hors de la commune

ASSOCIATION

- Dissolution de l'association autorisée pour le dessèchement des marais et l'assainissement des terres humides et insalubres dans les communes des Brides-les-Bains et de Montagny

QUESTIONS DIVERSES

- Déneigement hiver 2023/2024

Le Maire

Roland DRAVET

